Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260727-2026072713-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du 27 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur BESREST Nicolas, Maire.
Date de convocation : 21 juillet 2026
Date d'affichage : 21 juillet 2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres représentés : 3
Etaient présents : BESREST Nicolas, Maire,
STRUGAREK Jean-Luc, ETIENNE Brigitte, BOURRET Alexandra, adjoints ;
MAGDELAIN Emmanuel, CHANTEUX BELLEC Christine, POTTIER Chantal, TOUBLANC Jean-Philippe, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, LEFORT Olivier, COURCOUX Magali, ANDOUARD Emmanuel, LE BOUEDEC Marine, BIDAUD Julien ; formant la majorité des membres en exercice.
Absents : ROUXEL Jérôme représenté par DUBOIS Karine ; LAURENT-MONTOUX Carine ; COUILLEAUD Sylvain représenté par BERTHELOT Jean ; MATHIOT Marina représentée par ANDOUARD Emmanuel.
Monsieur ANDOUARD Emmanuel a été élu secrétaire.

DELIBERATION N°2026-07-27-13 : Réserve communale de Sécurité Civile

Rapporteur : Nicolas BESREST

La commune de Plurien, soucieuse de renforcer sa capacité à faire face aux situations d'urgence et aux crises locales, souhaite se doter d'une réserve communale de sécurité civile. Cette initiative s'inscrit dans une démarche proactive de prévention des risques et de protection des populations, conformément aux principes d'intérêt général et de continuité du service public.
La réserve communale de sécurité civile permettra de mobiliser des volontaires pour soutenir les services municipaux et les secours en cas d'événements exceptionnels (catastrophes naturelles, accidents majeurs, etc.). Elle contribuera également à sensibiliser les citoyens aux enjeux de la sécurité civile et à renforcer la résilience du territoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 à L. 2212-5 relatifs aux pouvoirs de police du maire et à la sécurité des administrés ;

VU le Code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 724-1 à L. 724-13 relatifs aux réserves communales de sécurité civile ;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'une réserve communale de sécurité civile permet de renforcer les moyens humains disponibles pour faire face aux situations d'urgence et aux crises locales ;

CONSIDÉRANT que cette initiative s'inscrit dans une démarche de prévention des risques et de protection des populations, conformément aux principes d'intérêt général et de continuité du service public ;

CONSIDÉRANT que la réserve communale de sécurité civile favorise l'engagement citoyen et la solidarité locale, en associant les habitants à la gestion des risques et à la protection de leur territoire ;

Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260727-2026072713-DE

L'exposé entendu, le Conseil municipal décide :

Article 1 : de valider le projet de création d'une réserve communale de sécurité civile sur le territoire de la commune de Plurien.

Article 2 : de constituer un groupe de travail composé des membres suivants :
Brigitte ETIENNE – Alexandra BOURRET – Emmanuel MAGDELAIN – Christine CHANTEUX BELLEC – Magali COURCOUX – Marine LE BOUEDEC
afin de travailler à l'élaboration d'un règlement intérieur et d'un Plan Communal de Sauvegarde, préalables nécessaires au lancement de la réserve communale de sécurité civile.

Article 3 : Les documents finalisés seront soumis à l'approbation du Conseil municipal avant transmission en Préfecture ainsi qu'au Service Départemental d'Incendie et de secours.

Vote du conseil municipal :
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Nicolas **BESREST**

MAIRIE DE PLURIEN
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Emmanuel **ANDOUARD**

Certifié exécutoire par transmission
en Préfecture le 28 juillet 2026
Le Maire,
Nicolas BESREST

MAIRIE DE PLURIEN
Côtes d'Armor